

**Séance extraordinaire
15 décembre 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue en la salle du conseil, le quinzième jour de décembre deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Marcel Loyer, maire. La session débute à 20 h 35.

Sont présents formant quorum :

Madame Marie-France Bouchard, conseillère
Monsieur Martin Chaput, conseiller
Monsieur Yves Blanc, conseiller
Monsieur Michel Lambert, conseiller

Sont absents :

Madame Françoise Boudrias, conseillère
Monsieur Daniel Gravel, conseiller

Est également présent :

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Règlement numéro 554-2014 amendant le règlement numéro 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie**
- 04- **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**
- 05- **Période de questions**
- 06- **Levée de l'assemblée**

2014-12-306

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 36.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 37.

2014-12-307

03- **Règlement numéro 554-2014 amendant le règlement numéro 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal;

ATTENDU qu'il est nécessaire de déléguer certains pouvoirs à des officiers municipaux afin de simplifier certains actes administratifs;

ATTENDU le règlement 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance régulière tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 554-2014 et que dispense de lecture en est donnée;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement numéro 554-2014 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

Règlement numéro 554-2014

Règlement numéro 554-2014 amendant le règlement numéro 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie

Article 1

Le tableau d'autorisation de dépenser de l'Annexe A du règlement 491-2007 est abrogé et remplacé par le présent tableau :

Annexe «A»

Autorisation de dépenser

| Officier/employé | Champs de compétence | Montant maximal par transaction |
|---|---|--|
| Directeur général Secrétaire-trésorier | Administration générale et tous services municipaux | 25 000 \$ |
| Secrétaire-trésorière adjointe | Gestion financière, administrative, informatique | 15 000 \$ |
| Inspecteur municipal | Dépenses directes d'opération des travaux publics | 15 000 \$ |
| Inspecteur en bâtiment | Administration des lois et règlements d'urbanisme | 2 000 \$ |
| Technicien en loisirs | Dépenses directes d'opération loisirs et culture | 5 000 \$ |

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2014-12-308

04- **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

ATTENDU

que le ministère des Transports a autorisé une aide financière de treize mille cinq cent cinq dollars (13 505 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

ATTENDU

que les travaux autorisés ont été réalisés sur la 1^{ère} et une partie de la 2^e avenue du Lac Safari à l'été 2014;

ATTENDU

que le conseil municipal approuve les dépenses réalisées sur les routes susmentionnées conformément au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur la 1^{ère} avenue et une partie de la 2^e avenue du Lac Safari pour un montant subventionné de treize mille cinq cent cinq dollars (13 505 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports;

DE CERTIFIER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

05- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 38.

Aucune question

La période de questions est close à 20 h 39.

2014-12-309

06- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Appuyé par Madame Marie-France Bouchard

Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 40.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier